

## Dossier d'inscription - Saison 2011/2012

Chers amis,

Nous vous souhaitons une excellente rentrée sportive.

Vous trouverez dans ces pages toutes les informations nécessaires pour votre inscription.

Nous vous proposons deux possibilités d'affiliation :

- Sassay Moto Verte en UFOLEP
- Moto Club Sassay en FFM

Retournez votre dossier **complet** ou il ne sera pas pris en compte. Merci de votre compréhension.

S'inscrire à SMV / MCS ce n'est pas uniquement venir rouler sur le circuit, c'est aussi entrer dans une famille de passionnés qui s'impliquent dans la vie du club et qui sont présents quand il faut donner un coup de main pour entretenir la piste ou préparer une manifestation.

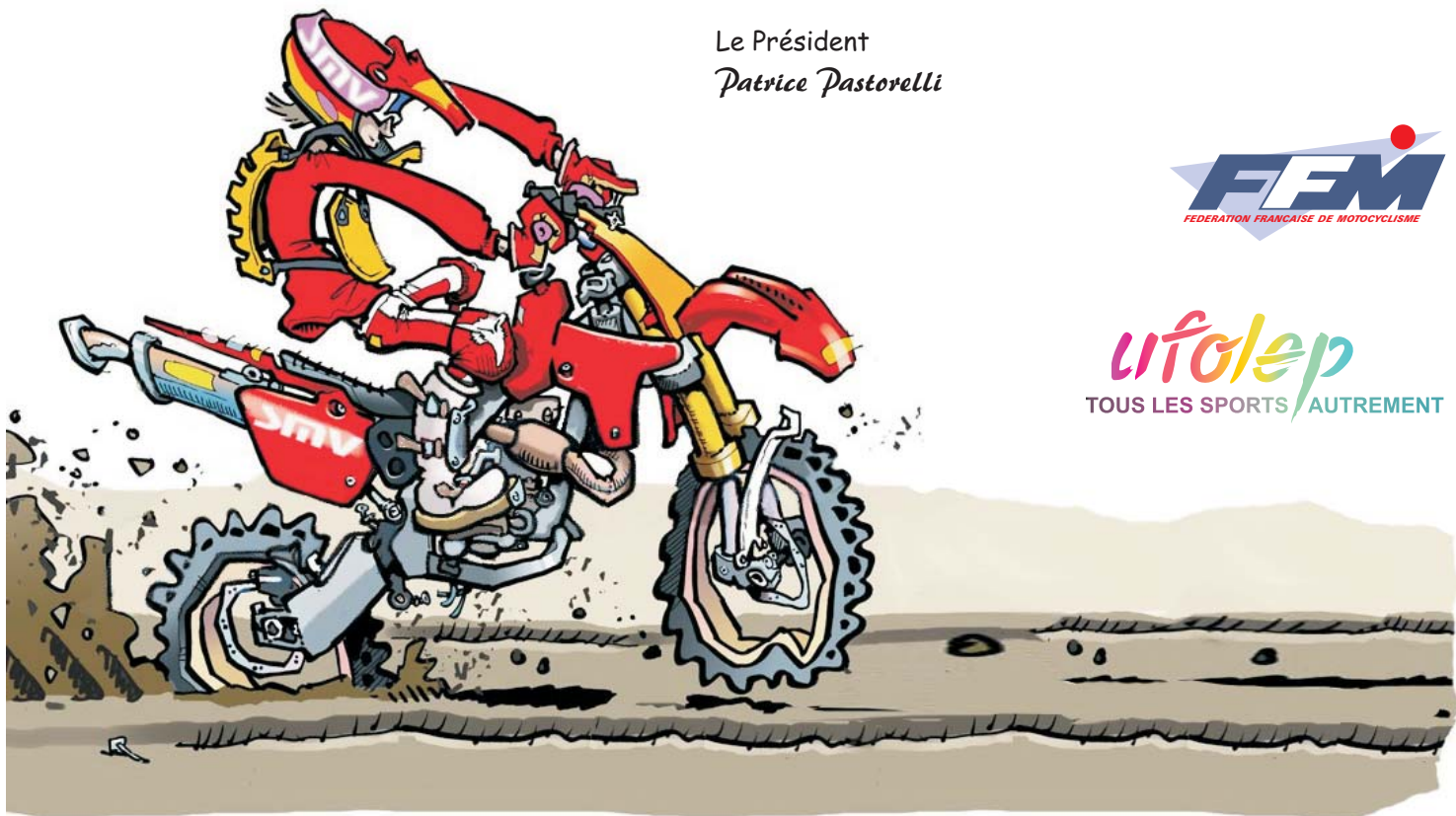
Nous demandons à chaque adhérent la **participation obligatoire à 2 journées de travaux** au minimum dans la saison. Le chèque de caution de 150€ demandé à l'inscription est restitué en fin de saison à cette seule condition.

Ces journées d'entretien du circuit dont les dates vous seront communiquées, sont également l'occasion pour les adhérents de faire connaissance et de partager un repas dans une ambiance toujours conviviale .

Bon gaz à tous !

Le Président

*Patrice Pastorelli*



# Les formules d'inscription:

## → Licence UFOLEP

### Formule n°1: Adhésion + Licence UFOLEP Adulte R3

Cette formule s'adresse aux adultes nés en 1993 et avant)

Cotisation annuelle de **60 euros**  
+ Licence UFOLEP adulte à **49,20 euros**

**Option 1 (facultative):** Assurance complémentaire à 22,80 euros\*

**Option 2 (facultative):** Assurance complémentaire à 29,40 euros\*

#### Pièces à fournir pour le dossier :

- Demande d'adhésion complétée et signée
- Demande de licence UFOLEP signée (*feuillelet bleu ou jaune pour les réinscriptions*)
- Fiche d'information UFOLEP concernant les garanties complémentaires signée
- Certificat médical de moins de 3 mois
- 1 photo d'identité
- Chèque à l'ordre de Sassay Moto Verte :
  - de 109,20 euros / garanties de base
  - ou 132 euros / avec assurance complémentaire option 1
  - ou 138,60 euros / avec assurance complémentaire option 2
- Chèque de caution de 150 euros (*récupérable en fin de saison*)
- Joignez une enveloppe timbrée à votre adresse pour l'envoi de la licence

### Formule n°2: Adhésion + Licence UFOLEP Jeune R3

Cette formule s'adresse aux jeunes nés entre 1995 et 2000.

Cotisation annuelle de **60 euros**  
+ Licence UFOLEP jeune à **32,10 euros**

**Option 3 (facultative):** Assurance complémentaire à 21,70 euros\*

#### Pièces à fournir pour le dossier :

- Demande d'adhésion complétée et signée
- Demande de licence UFOLEP signée (*feuillelet rose*)
- Fiche d'information UFOLEP concernant les garanties complémentaires signée
- Certificat médical de moins de 3 mois
- 1 photo d'identité
- Chèque à l'ordre de Sassay Moto Verte :
  - de 92,10 euros / garanties de base
  - ou 113,80 euros / avec assurance complémentaire option 3
- Chèque de caution de 150 euros (*récupérable en fin de saison*)
- Joignez une enveloppe timbrée à votre adresse pour l'envoi de la licence

### Formule n°3: Adhésion + Licence UFOLEP Enfant R3

Cette formule s'adresse aux enfants nés en 2001 et après.

Cotisation annuelle de **30 euros**  
+ Licence UFOLEP enfant à **29 euros**

**Option 3 (facultative):** Assurance complémentaire à 21,70 euros\*

#### Pièces à fournir pour le dossier :

- Demande d'adhésion complétée et signée
- Demande de licence UFOLEP signée (*feuillelet rose*)
- Fiche d'information UFOLEP concernant les garanties complémentaires signée
- Certificat médical de moins de 3 mois
- 1 photo d'identité
- Chèque à l'ordre de Sassay Moto Verte :
  - de 59 euros / garanties de base
  - ou 80,70 euros / avec assurance complémentaire option 3
- Joignez une enveloppe timbrée à votre adresse pour l'envoi de la licence

\*Voir au dos du feuillelet "Demande d'adhésion" pour le détail des assurances

**Envoyez votre dossier complet à l'adresse suivante :**



CONSERVEZ CE DOSSIER  
NE RETOURNEZ QUE LES DOCUMENTS DEMANDES

## → Licence FFM

### Adhésion + Licence FFM

Informations destinées aux licenciés

1° Pour les demandes de licences le paiement doit être effectué par chèque à l'ordre du MC Sassay Moto Verte (montant de la licence FFM plus montant de l'adhésion au club de 60 euros)

2° Pour l'inscription au championnat et pour les nationaux B le chèque pour la caution du transpondeur (200 Euros) est à établir à l'ordre de La Ligue Motocycliste du Centre.

N'oubliez pas les enveloppes timbrées

#### Pièces à fournir pour le dossier :

- Demande d'adhésion au club complétée et signée
- Demande de licence FFM remplie et signée
- 1 photo d'identité récente
- Chèque du montant de l'adhésion soit 60 euros + montant de la licence choisie à l'ordre du [M.C.Sassay Moto Verte](#)
- Chèque de caution de 150 euros récupérable en fin de saison à l'ordre du [M.C.Sassay Moto Verte](#)
- Chèque de caution de 200 euros pour les transpondeurs à l'ordre de la [Ligue Motocycliste du Centre](#)
- Joignez une enveloppe timbrée à votre adresse pour l'envoi de la licence



Moto Club Sassay  
BP 20029  
41355 St Gervais la Forêt

Envoyez votre dossier complet à l'adresse suivante :

## → Licence UFOLEP + FFM

Si vous souhaitez prendre les 2 licences vous ne payez bien entendu qu'une seule fois la cotisation club de **60** euros

#### Pièces à fournir pour le dossier :

- Reportez vous aux instructions correspondant à la formule choisie



Moto Club Sassay  
BP 20029  
41355 St Gervais la Forêt

Envoyez votre dossier complet à l'adresse suivante :

### IMPORTANT:

Tout nouveau licencié UFOLEP ou FFM devra obligatoirement avoir son **C**ertificat d'**A**ptitude au **S**port **M**otocycliste. Sont considérés comme nouveaux les personnes qui n'on pas de licence depuis plus d'un an.

Nous pourrons toutefois prendre votre inscription en compte immédiatement si vous vous engagez à passer le CASM lors d'une prochaine session (voir imprimé " Demande d'Adhésion")

# Règlement intérieur

1/ Le circuit de Sassay est ouvert uniquement le samedi et le Dimanche de 9h00 à 12h00 et de 13h30 à 18h00.

**ATTENTION:** Samedi matin réservé exclusivement aux Quads (motos et quads ne roulent jamais ensemble sur le circuit)

2/ Pour les non-adhérents licenciés UFOLEP ou FFM, possibilité de rouler le Dimanche uniquement. Tarif 10 euros. Prévenir pour réservation au 06.14.03.22.31.

3/ Tous les pilotes arrivant sur le circuit devront avant tout présenter leur carte d'adhérent et leur licence aux responsables présents et régler le montant de leur participation si nécessaire.

4/ Roulez couverts ! Casque et bottes au minimum.

5/ Si vous roulez seul sur le circuit, la présence d'un accompagnateur est fortement recommandée.

6/ Ayez autant que possible un téléphone portable pour prévenir les secours en cas de nécessité.

7/ Il est strictement interdit de rouler en moto en dehors du circuit (notamment sur le chemin d'accès au terrain)

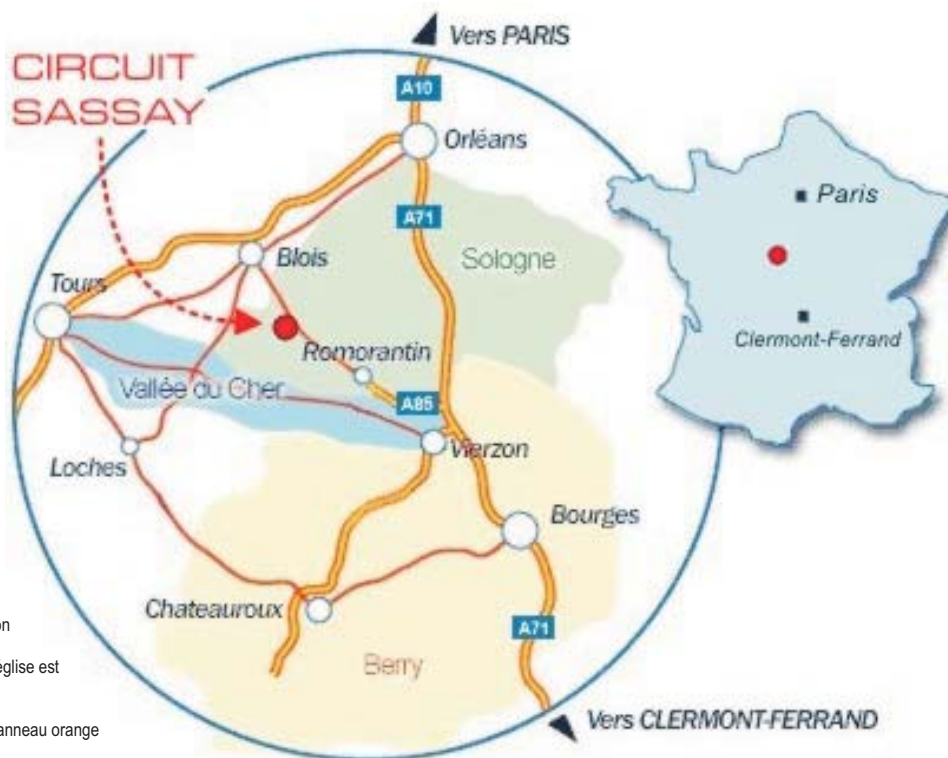
8/ En cas de chute d'un pilote, les autres pilotes doivent le protéger immédiatement.

9/ Chaque pilote est responsable des personnes l'accompagnant. Les piétons ne possédant pas de licence UFOLEP ou FFM ne doivent pas pénétrer dans l'enceinte du circuit. Ils ne seront pas couverts en cas d'accident.

10/ Tout pilote entrant sur le circuit devra systématiquement refermer la barrière derrière lui et remettre le cadenas en place. Le code d'accès au terrain vous est communiqué à votre inscription.



Le non-respect du présent règlement pourra entraîner une exclusion immédiate.



## ITINERAIRE DEPUIS BLOIS

Prendre la D956 / St Gervais la Forêt / Cellettes / Cormery / Contres.

Sortir de Contres par la D122 direction Soings-en-Sologne sur environ 2km.

Environ 300m après le lieu dit "Les Maisons Rouges" vous verrez un panneau orange marqué "G.I.E." sur une petite route à droite.

Prenez cette direction sur 1km environ.

Vous arrivez à un croisement avec une route goudronnée à droite et un chemin en falun blanc à gauche...

Continuez tout droit sur 50m, la barrière d'accès au terrain se trouve sur la gauche.

## ITINERAIRE DEPUIS ROMORANTIN

Prendre la D765 direction Blois.

Après Mur-de-Sologne prendre à gauche la D122 direction Contres.

A Soings-en-Sologne continuer tout droit au carrefour (l'église est à votre gauche au feu).

Direction Contres pendant 6km environ.

Avant le lieu dit "Les Maisons Rouges" vous verrez un panneau orange marqué "G.I.E." sur une petite route à gauche.

Prenez cette direction sur 1km environ.

Vous arrivez à un croisement avec une route goudronnée à droite et un chemin en falun blanc à gauche...

Continuez tout droit sur 50m, la barrière d'accès au terrain se trouve sur la gauche.

## DEMANDE D'ADHESION

### IMPORTANT:

Tout nouveau licencié UFOLEP ou FFM devra obligatoirement avoir son **Certificat d'Aptitude au Sport Motocycliste**. Sont considérés comme nouveaux les personnes qui n'ont pas de licence depuis plus d'un an.

Nous pourrions toutefois prendre votre inscription en compte immédiatement si vous vous engagez à passer le CASM lors d'une prochaine session. Si vous êtes dans ce cas remplissez le formulaire au verso de cette page.

Nom et prénom :

Adresse :

Tel :

E-mail :

Date de naissance :

Profession :

N° Permis de conduire :

N° de CASM :

Votre Moto :

### FORMULE D'INSCRIPTION CHOISIE

#### Licence UFOLEP

*Dossier à renvoyer à: Sassay Moto Verte - BP 20029 - 41355 St Gervais la Forêt*

- Formule 1
- Formule 1 + assurance complémentaire (option 1)
- Formule 1 + assurance complémentaire (option 2)
- Formule 2
- Formule 2 + assurance complémentaire (option 3)
- Formule 3
- Formule 3 + assurance complémentaire (option 3)

#### Licence FFM

- Dossier à renvoyer à: M.C.Sassay Moto Verte - BP 20029 - 41355 St Gervais la Forêt*

Je reconnais avoir pris connaissance du règlement intérieur de l'association SMV.

Fait à \_\_\_\_\_ le \_\_\_\_\_ .

Signature :

# CASM

Je soussigné M..... souhaite obtenir une licence moto pour la saison 2011/2012 dans l'association Sassy Moto Verte.

Je m'engage à passer le CASM à la date du .....et à fournir la photocopie du document d'obtention à l'UFOLEP 41 qui délivrera la licence dans les jours suivant.

Pour valoir ce que de droit

Date:

Signature:

---

## CALENDRIER 2011

**Contact: Jacques ROBLIN au 02.38.85.64.17**

Sessions restantes à fin 2011

23 Octobre à Saint Aignan le Jaillard (45)  
20 Novembre à Nouan le Fuzelier (41)

---

La FFM et l'UFOLEP ont décidé d'étendre à tout nouveau licencié l'exigence de l'obtention du Certificat d'Aptitude au Sport Motocycliste (CASM): à compter du 1er septembre 2005, CASM sera obligatoire pour tout nouveau licencié en compétition annuelle moto et quad. En effet, les fédérations ont estimé qu'un minimum d'apprentissage de la machine et de connaissance de la réglementation sportive sera de nature à permettre une diminution de l'accidentologie.

### **Le CASM comment ça marche ?**

Rappelons que le CASM est délivré à l'issue d'un examen qui se compose de 2 parties : Théorique : test écrit (30 questions à traiter en 30 minutes) portant principalement sur la connaissance de la réglementation, le rôle des officiels, les drapeaux , Pratique : test de maîtrise de la machine en situation. Les sessions de CASM sont organisées par les Ligues Motocyclistes Régionales et se déroulent sur 1 journée.

### **Le champ d'application :**

L'obligation du passage du CASM s'impose à tout nouveau licencié souscrivant une licence compétition annuelle (pour 2010/2011 : NCA, NCB, MAT, NAH et NBH). Les licenciés NAM, NAC, NAM Trial et NAC Trial restent évidemment concernés par le passage du CASM. Les licenciés à la journée et les licenciés NET et NEH ne sont pas encore concernés par le dispositif. Les licenciés NEB, NEA, LDI, LES, LAP, NPB, NPS et NGM et les officiels ne sont pas concernés par le dispositif.

### **Définition du nouveau licencié :**

Tout ancien licencié ( tous types de licences compétition, entraînement, officiels, divers...) ne sera pas considéré comme un nouveau licencié. Il est prévu dans le futur que la notion d'antériorité de licences soit réservée aux seules licences compétitives (par exemple, un licencié NET devra alors passer son CASM pour obtenir une licence NCA). Un pilote détenteur d'une licence moto délivrée par l'UFOLEP ne sera pas considéré comme un nouveau licencié. Les Ligues pourront facilement vérifier l'antériorité de tout ancien licencié FFM jusqu'en 1996. Pour les autres (UFOLEP, FFM avant 1996), un justificatif sera nécessaire. Sur présentation d'un justificatif, un pilote étranger détenteur d'une licence à l'étranger, sera dispensé de cette obligation sous réserve d'être titulaire d'un permis de conduire.

### **Dispenses :**

Les pilotes titulaires du permis A seront dispensés de la partie pratique du CASM sur présentation du permis. Les pilotes détenteurs de tout autre type de permis (A1, AL, B, B1, C, D...) y compris ceux qui le possèdent depuis plus de deux ans, ne bénéficieront d'aucune dispense. Les pilotes titulaires du Guidon d'Or sont dispensés de la partie pratique du CASM. Cette dispense continuera à fonctionner.